

DIPLOME UNIVERSITAIRE
« APPROCHES PALLIATIVES »
3^{ème} Cycle

UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales.

ARTICLE I : OBJECTIFS DE LA FORMATION

1/ Approfondir des connaissances dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines pour développer une approche centrée sur la personne en fin de vie, dans son contexte familial, social et culturel.

2/ Acquérir des compétences cliniques, thérapeutiques, relationnelles, éthiques :

- pour assurer à la personne soignée la qualité des soins et la meilleure qualité de vie jusqu'à sa mort ;
- pour avoir la capacité d'exercer des responsabilités et de prendre des initiatives, autant à domicile que dans les institutions ou structures qui accueillent les personnes en fin de vie, dans le souci de l'interdisciplinarité et d'un travail en réseau ;
- pour promouvoir l'enseignement et la recherche dans le domaine des soins palliatifs ;
- pour promouvoir le débat sur la mort dans la société.

ARTICLE II : RESPONSABLE

Professeur Véronique AVEROUS

Service d'accompagnement et de médecine palliative et Ethique

Hôpital Xavier Arnozan

Avenue du Haut Lévêque

33604 PESSAC Cedex

05 57 65 62 46

veronique.averous@chu-bordeaux.fr

Trois coordonnatrices :

Docteur Camille SAUSSAC : Service d'Accompagnement et de Médecine palliative et Ethique

Docteur Amandine MATHE : Service d'Accompagnement et de Médecine palliative et Ethique

Docteur Julie POUGET : Unité de Soins Palliatifs Bagatelle

Un Comité Pédagogique Local, pluri professionnel a pour fonctions de :

- Coopter les enseignants,
- Actualiser le programme pédagogique,
- Etablir la liste des terrains de stage validant.

ARTICLE III : ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

A) Capacité d'accueil :

Elle est de **15** étudiants au minimum et de **50** au maximum par université.

B) Durée : 1 an.

C) Enseignement théorique : volume horaire, lieu des enseignements :

La présence en cours est obligatoire.

L'année d'enseignement comprend au moins **140 heures de cours et d'ateliers interactifs** :

- Elle permet l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques en soins palliatifs et en accompagnement ;
- Elle associe un enseignement magistral suivi d'échanges et des ateliers interactifs en sous-groupes.

L'enseignement comporte des heures de cours théoriques et des enseignements dirigés.

Le programme détaillé de la formation figure en annexe du présent règlement.

D) Stages :

Un stage obligatoire, d'une durée de 40 heures, a lieu dans une structure de stage agréée selon une liste nationale, établie par le CNEFUSP.

Il fera l'objet d'une convention signée entre le responsable du diplôme, le service ou l'établissement d'accueil, le responsable universitaire administratif et l'étudiant.

ARTICLE IV : CONDITIONS D'INSCRIPTION

A) Conditions :

Les candidats doivent satisfaire à des conditions de titre et/ou de pratique professionnelle et présenter un dossier de candidature avant de recevoir une autorisation écrite d'inscription délivrée par le Responsable Pédagogique Local.

Peuvent être candidats au D.U. :

- a) Les docteurs en médecine, en pharmacie, les internes en médecine générale ayant validé 4 semestres de stage, les internes après deux ans minimum de fonctions et les titulaires d'un D E S ;
- b) Par dérogation accordée par le responsable de l'enseignement :
 - 1) Les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social de niveau minimum BAC + 3 (infirmiers, psychologues, assistants socio-éducatifs, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens ou autres) et ayant au moins 2 ans d'exercice professionnel. La reconnaissance des acquis professionnels, justifiant des connaissances et aptitudes requises pour l'inscription au D.U., sera prononcée par le responsable pédagogique local.
 - 2) Peuvent également être admis à s'inscrire, dans les mêmes conditions de niveau et de titre et/ou de pratique professionnelle, d'autres candidats.

Dossier de candidature et autorisation d'inscription :

Les candidats répondant aux critères ci-dessus doivent déposer un dossier de candidature à l'attention du Responsable Pédagogique. Celui-ci, après examen du dossier, éventuellement un entretien, délivrera une autorisation écrite d'inscription dans les limites des capacités d'accueil. Il tiendra compte également de la composition pluri-professionnelle de chaque promotion.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

B) Lieu d'inscription :

L'inscription a lieu au service de scolarité de l'Université de Bordeaux (Scolarité D.U. Santé).

ARTICLE V : COUT DE LA FORMATION

En formation initiale : **600€ /an**

En formation continue :

- *Reprise d'études non financée* : **800€ /an,**
- *Reprise d'études financée* : **1200€ /an.**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

ARTICLE VI : CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION

Il est organisé 2 sessions d'examen par an.

1) Nature des épreuves :

Présence en cours :

L'assiduité aux cours est requise.

Seules 6 demi-journées d'absence justifiées sont autorisées, sur l'ensemble des cours, à titre dérogatoire.

Stage :

Un stage d'une durée de 40 heures, validant dans une structure reconnue par le Comité Pédagogique Local et selon une liste nationale établie par le Conseil National de l'Enseignement et de la Formation Universitaire en Soins Palliatifs (CNEFUSP).

Les étudiants devront justifier d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages éventuels subis ou causés par eux à l'occasion de leurs stages.

Portfolio :

Un portfolio comportant deux parties :

- L'une retraçant la démarche d'apprentissage selon l'approche par compétences intégrée et avec le support du référentiel pour la médecine palliative en équipe interprofessionnelle. Ce document comprend tout élément colligé durant la démarche d'apprentissage (introduction d'un problème dans la pratique, références et/ou fiches documentaires, recueil de données, plan d'action, autres productions (photos, enregistrements audio-visuels, compositions personnelles...)).
- L'autre un récit de situation clinique complexe authentique et argumentée (RSCA).
Ce portfolio est noté sur 20.
Il est organisé 2 sessions de notation du portfolio par an.

2) Validation :

Les candidats ayant été présents aux cours, ayant validé leur stage, ayant obtenu au moins 10/20 au portfolio, valident le D.U. Approches Palliatives.

Redoublement :

Le redoublement n'est pas autorisé.

Composition du jury :

Un jury est composé chaque année, comprenant le responsable pédagogique et au moins deux autres membres du Comité Pédagogique Local.

ARTICLE VII : CONDITIONS PARTICULIERES D'ACCES A L'INSCRIPTION AU D.I.U. SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Les candidats ayant obtenu le D.U. Approches Palliatives, pourront, sous réserve de l'autorisation accordée par le Responsable Pédagogique du D.I.U. de Soins Palliatifs et d'Accompagnement, être admis au D.I.U. de Soins Palliatifs et d'Accompagnement.

ARTICLE VIII : DELIVRANCE DES DIPLOMES

Le Diplôme Universitaire « Approches Palliatives » est délivré aux candidats admis sous le sceau de l'Université de Bordeaux et la signature de son Président.

Création : Conseil ISPED du 13/04/1999
C.A. du 07/06/1999
Conseil ISPED du 17/11/1999

Modifications : Conseil ISPED du 18/06/2001
C.A. du 28/06/2001
Conseil ISPED du 20/11/2001
C.E.V.U. du 14/02/2002
C.A. du 19/02/2002
C.A. du 17/05/2002
Conseil ISPED du 29/05/2002

Modification et suspension : Conseil ISPED du 19/05/2004
C.A. du 06/07/2004
Conseil ISPED du 26/10/2004

Modifications : Conseil ISPED du 02/11/2006
C.A. du 20/12/2006

Changement d'UFR de rattachement :
Conseil ISPED du 29/06/2010
Conseil UFR Sciences Médicales du 13/07/2010
C.E.V.U. du 23/09/2010

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 21/02/2011
C.E.V.U. du 10/03/2011
Conseil UFR Sciences Médicales du 23/05/2012
C.E.V.U. du 13/12/2012
Conseil UFR Sciences Médicales du 13/06/2013
C.E.V.U. du 04/07/2013

Changement d'intitulé et modifications :
Conseil UFR Sciences Médicales du 10/10/2016
Conseil du Collège Sciences de la santé du 17/10/2016

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 03/06/2019
Conseil du Collège Sciences de la santé du 28/06/2019

Mis à jour le 27/02/2020

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 14/09/2020
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/09/2020

Changement de responsable et modifications :
Conseil UFR Sciences Médicales du 14/03/2022
Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/03/2022

Augmentation du coût de la formation :

Conseil UFR Sciences Médicales du 15/05/2023

(Version 14)

Mise à jour du 19/02/2024

(Version 14-1)

ANNEXE PROGRAMME

Au moins 140 heures de cours et d'ateliers interactifs

- | | |
|---|--------------------|
| <p>1) Sociologie de la mort en Occident</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mort dans les siècles passés - la mort contemporaine dans le contexte médical et socio-économique contemporain - les rites de la mort (chrétiens, musulmans, juifs, laïcs) | <p>7 H</p> |
| <p>2) Histoire et définition</p> <ul style="list-style-type: none"> - Historique - Définitions : soins continus, palliatifs, terminaux - Etat des lieux - Textes fondateurs - Textes réglementaires - Développement et devenir | <p>7H</p> |
| <p>3) Douleur et autres symptômes</p> <p>3-1 Douleur (8 H)</p> <ul style="list-style-type: none"> - définitions - physiopathologie - évaluations - traitements et suivis <p>3-2 Autres symptômes (8 H)</p> <ul style="list-style-type: none"> - description et étiologies - Evaluations, traitements et leur spécificité, suivis | <p>20 H</p> |
| <p>4) Souffrance globale</p> <p>4-1 Concept</p> <p>Inter-relation entre douleur et souffrance</p> <p>4-2 Souffrance de la personne en fin de vie, des proches et des soignants-interactions</p> | <p>13 H</p> |
| <p>5) Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relations et communication - Accompagnement dans les dimensions physiques, psychoaffectives, socio-familiales et spirituelles | <p>19 H</p> |
| <p>6) L'équipe interdisciplinaire :</p> <p>6-1 Les rôles spécifiques :</p> <p>Médecins, infirmières,
Psychologues, aides-soignantes,
Assistants sociales,
Kinésithérapeutes, autres professionnels,
Bénévoles, ministres des cultes</p> <p>6-2 La complémentarité des rôles</p> <p>6-3 Le travail en équipe : mode de fonctionnement, avantages, difficultés de communication dans l'équipe, support (groupe de parole).</p> | <p>21H</p> |
| <p>7) La phase ultime</p> <ul style="list-style-type: none"> - difficultés spécifiques de l'agonie - le moment de la mort - aspects médicaux-légaux - l'immédiat après-mort. | <p>7 H</p> |

8) Problèmes éthiques**10 H**

- philosophie des soins palliatifs : quelle vision de l'homme, de la médecine, quelle vision du rôle des soignants, quelle vision des liens sociaux ?
- prise de décision
- Information, consentement, confidentialité
- obstination déraisonnable
- sédation.
- euthanasie

9) Le deuil**7 H**

- . Définition
- . Aspects psychoaffectifs
- . Complications et pathologies du deuil
- . Accompagnement des endeuillés
- . Rite ritualisé

10) Situations spécifiques**17 H**

- . Selon les âges
- . Selon les pathologies
- . Selon les handicaps

11) Organisation des soins palliatifs, intérêts, limites, aspects économiques et juridiques 12 H*11-1 Le domicile**11-2 Les institutions**11-3 Le contexte juridique en France et dans les autres pays**11-4 Les associations de soins palliatifs et d'accompagnement***12) L'approche par compétences intégrée APCI 10 H***Une séance d'introduction et 6 séances d'1H à partir de l'apprentissage***Et de plus un stage pratique : au moins 40 heures**

Total d'heures**180 H**